**Département de la Somme**

# Projet Dailycer France

# Commune de Faverolles (80500)

## RAPPORT – CONCLUSIONS – AVIS

**OBJET : Dans le cadre de la Demande d'autorisation environnementale unique relative à la création d'un bâtiment pour le stockage de produits finis et l'extension de la zone de production du site de fabrication de produits à base de céréales présentée par la société DAILYCER FRANCE sur la commune de Faverolles 80500.**

**Durée de l'Enquête :** *Du 1er Mars 2021 au 16 mars 2021.*

**Commissaire Enquêteur :** *Guy Martins*

# SOMMAIRE


I. – LE PROJET SOUMIS A ENQUETE PUBLIQUE ..... 3
1. LE CONTEXTE ACTUEL ..... 3
2. LE PROJET D'EXTENSION ..... 3
3. DESCRIPTION DE L'ACTIVITE SUITE PROJET D'EXTENSION ..... 4

II. – LA SOCIETE PORTANT LE PROJET, SA LOCALISATION ET SES ACTIVITES ..... 6
1. LE SOCIETE PORTANT LE PROJET ET SA LOCALISATION ..... 6
2. LOCALISATION ..... 6
3. SES ACTIVITES ..... 7

III. – L'OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE ..... 8
1. OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE ..... 8
2. CONTEXTE REGLEMENTAIRE ..... 8

IV. – CALENDRIER DES PERMANENCES DE L'ENQUETE ..... 9

V. – FORMALITES ADMINISTRATIVES ET INFORMATION DU PUBLIC ..... 9

VI. – INFORMATION ET ACTIONS DU COMMISSAIRE-ENQUETEUR ..... 12

VII. – ELEMENTS DU DOSSIER D'ENQUËTE PUBLIQUE ..... 13

VIII. – SYNTHESE DE L'AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE ..... 14

IX. – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE ..... 14
1. ORGANISATION DE LA PLANIFICATION ..... 14
2. LISTE DES COMMUNES CONCERNEES ..... 14
3. LES CONTROLES D'AFFICHAGE ..... 15
4. VISITE DES LIEUX ..... 15
5. DEROULEMENT DE L'ENQUETE ..... 15
6. CLIMAT DE L'ENQUETE ..... 15

X. – PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUETEUR AU PETITIONNAIRE ..... 16

XI. – MEMOIRE EN REPONSE ..... 17

XII. – LES OBSERVATIONS DU PUBLIC ..... 17

XIII. – AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR ..... 18

XIV. – ANNEXES ..... 22

# I. – LE PROJET SOUMIS A ENQUÊTE PUBLIQUE

## 1. *Le contexte actuel*

Le site Dailycer France est actuellement occupé par :

• Un bâtiment principal comprenant des ateliers de production, des locaux de stockage de matières premières et d'emballages, des locaux techniques … Ce bâtiment ne sera pas modifié (les emballages stockés dans le bâtiment existant seront déplacés dans le transtockeur).

• Un bâtiment administratif, à l'angle sud-ouest du site. Ce bâtiment sera détruit pour faire place au bâtiment de stockage de grande hauteur.

• Un parking VL à l'ouest du site qui sera détruit dans le cadre du projet.

• Une voirie dédiée au poids lourds et engins de secours assurant la circulation sur la périphérie complète du bâtiment.

• Plusieurs bassins de tamponnement des eaux pluviales : un à l'ouest du site qui sera détruit pour le projet, et l'autre à l'est qui sera conservé (sert également de réserve incendie supplémentaire).

• Un bassin d'infiltration des eaux pluviales à l'Est du site, qui ne sera pas modifié.

• Une réserve d'eaux pluviales utilisée pour la défense incendie installé au sud du bâtiment de production existant. Cette réserve sera conservée.

Les installations existantes ne seront pas modifiées et ont fait l'objet d'un dossier de demande d'Autorisation en 2010.

## 2. *Le projet d'extension*

Le projet d'extension sur l'actuel site Dailycer France peut se détailler comme suit :

- Un bâtiment de stockage de grande hauteur composé de :
    - Une zone High Bay comprenant 2 cellules de grande hauteur assurant un stockage sec et de manière automatisée
    - Une zone LowBay comprenant :
        - Zone de stockage tampon « buffer »
        - Zone de quais
        - Zone de bureaux (au-dessus des quais)
        - Zone de picking (au-dessus des bureaux)

- Des locaux techniques :
  - Local de charge
  - TGBT / transformateur
  - Locaux de maintenance
  -
- Un bâtiment comprenant des vestiaires, des locaux sociaux et une cantine sera construit à l'anglesud-ouest du bâtiment de production existant.

- Un local sprinkler sera également créé à proximité de la nouvelle cuve de sprinklage

- Une extension du bâtiment de production sera également réalisée dans le cadre du projet. Celleci servira à du conditionnement manuel et au contrôle qualité, sans augmentation du volume de production.

- Un couloir longera le nouveau bâtiment de stockage à l'est et permettra la liaison vers le bâtiment existant et l'extension de la production.

- Un bassin étanche et un bassin d'infiltration communiquant seront créés à l'ouest du nouveau bâtiment. Le premier assurera la mise en rétention des eaux d'extinction (par fermeture de son orifice de sortie) et le tamponnement des eaux pluviales liées au projet avant leur infiltration dans le second.

- La voie dédiée aux engins de secours sera complétée au nord et à l'ouest du nouveau bâtiment. Le site Nutrimaine comprend actuellement 3 bâtiments, une voirie assurant le tour du bâtiment principal par le sud et une réserve incendie alimentée par les eaux pluviales. Seule la partie du stockage du bâtiment principal sera conservée. Un parking PL sera créé à l'avant du site et un parking VL à l'arrière du site. L'utilisation du bâtiment par Dailycer France n'est à ce jour pas déterminée. Une mise à jour du dossier ICPE sera réalisée si nécessaire.

Le site Nutrimaine comprend actuellement 3 bâtiments, une voirie assurant le tour du bâtiment principal par le sud et une réserve incendie alimentée par les eaux pluviales. Seule la partie du stockage du bâtiment principal sera conservée. Un parking PL sera créé à l'avant du site et un parking VL à l'arrière du site. L'utilisation du bâtiment par Dailycer France n'est à ce jour pas déterminée. Une mise à jour du dossier ICPE sera réalisée si nécessaire.

### *3. Description de l'activité suite projet d'extension*

Le bâtiment de stockage de grande hauteur sec automatisé créé dans le cadre du projet d'extension du site Dailycer France sera utilisé pour le stockage des produits finis, emballages et palettes vides.

Les activités exercées dans le transtockeur seront uniquement des activités

logistiques, sans fabrication, ni modification, ni préparation de produits.
Les produits finis seront emballés dans des cartons, films plastiques et posés sur des palettes dans les emplacements des 2 cellules du transtockeur ou stockés temporairement dans les racks de la zone
buffer.

Le nombre maximal de palettes stockées dans chaque cellule sera le suivant :

| Cellule | Nombre de palettes maximum |
|---|---|
| 1 | 19 162 |
| 2 | 19 162 |
| Zone buffer | 2630 |
| Total | 40954 |

- Surfaces de stockage :
  - Stockage dans les 2 cellules de grande hauteur : 8 480 mÇ (4 240 mÇ par cellule)
  - Stockage de la zone buffer : 1 500 mÇ
  -
- Hauteur de stockage :
  - Stockage dans les 2 cellules : 11 niveaux, 30,70 mètres, racks fixes
  - Stockage de la zone buffer : 6 niveaux de stockage (le 1er niveau étant vide), 22,10 mètres, racks fixes

- Volume moyen par palette : 2,3 m3,
- Poids d'une palette : 409 kg

Le volume cumulé de ces trois locaux de stockage est de 317 500m3.

Par ailleurs, le volume moyen d'entrepôts relevant de la rubrique 1510 dans le bâtiment existant (locaux de stockage des matières premières) est de 151 500 m3.
Le volume total d'entrepôts assurant le stockage de matières combustibles en mélange sur le site sera à terme de 469 000 m3.

# II. – LA SOCIETE PORTANT LE PROJET, SA LOCALISATION ET SES ACTIVITES

## 1. *Le Société portant le projet et sa localisation*

Le Société Dailycer France est une usine Française de céréales qui a été crée en 1983.

Monsieur Mohamed SALIM en est le Directeur général.

L'entreprise est composée d'un effectif de 343 personnes avec un objectif futur de 353 personnes.

La société fonctionne 7 jours /7 et 24h/24.

## 2. *Localisation*

Le projet d'extension concerne le site DAILYCER France implanté au lieu-dit Aux Sentiers d'Etelfay au nord de la commune de Faverolles (80).

Figure 1 : Cartographie IGN du site - Source : Géoportail

Le site est implanté aux Sentiers d'Etelfay sur la commune de Faverolles.

A l'Ouest se trouve la route départementale RD135 puis quelques habitations et des parcelles agricoles.

Au Sud s'étendent des parcelles agricoles et le bourg de Faverolles.

A l'Est, se trouvent des parcelles agricoles.

Au Nord s'étendent des parcelles agricoles et le bourg de Etelfay.

Le site est accessible par la route départementale RD135.

du bâtiment Dailycer France concerne les parcelles n° 183 et 184.

### 3. *Ses activités*

Le Société Dailycer France est fabriquant de céréales petit déjeuner. Elle est un des leaders en Europe.

# III. – L'OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

## 1. *Objet de l'enquête publique*

L'enquête a pour objet de donner les informations sur le dossier, d'entendre et de recevoir les observations et réclamations relatives à la demande d'autorisation environnementale unique relative à la création d'un bâtiment pour le stockage de produits finis et l'extension de la zone de production du site de fabrication de produits à base de céréales présentée par la société DAILYCER FRANCE sur la commune de Faverolles 80500.

## 2. *Contexte réglementaire*

En application de la réglementation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement et de la réglementation Loi sur l'Eau, la demande d'autorisation environnementale unique de l'installation, conformément au titre 1er, aux articles L-181 et suivants du code de l'environnement.

Le champ de l'autorisation environnementale unique couvre les installations classées et la loi sur l'eau.

## IV. – CALENDRIER DES PERMANENCES DE L'ENQUÊTE

Je soussigné, Guy Martins, Commissaire-enquêteur désigné par ordonnance de Monsieur Michel DURAND, Président par intérim du Tribunal Administratif d'AMIENS en date du **19 janvier 2021 (décision n° E21000014/80),** certifie m'être rendu à la mairie de la commune de Faverolles pour y tenir les permanences aux dates et heures ci après :

- Le lundi 1er mars 2021 de 9 h à 12 h,
- Le jeudi 11 mars 2021 de 14h à 17H,
- Le mardi 15 mars 2021de 14 h à 17 h,

pour y recevoir les observations, propositions, suggestions et réclamations relatives à la demande d'autorisation d'exploiter un parc éolien comprenant 9 éoliennes et 3 postes de livraison sur la commune de Le Quesnel.

## V. – FORMALITÉS ADMINISTRATIVES ET INFORMATION DU PUBLIC

***Le 30 Juin 2020,*** La société DAILYCER FRANCE a déposé et complété le 7 décembre 2020, une demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un bâtiment pour le stockage de produits finis et l'extension de la zone de production de son site de fabrication de produits à base de céréales destinés à l'alimentation humaine sur le territoire de la commune de Faverolles.

***Le 15 janvier 2021,*** Madame Caroline LANTENOIS, pour la préfete et par délégation, la cheffe de bureau, sollicite Monsieur Michel DURANT président par intérim du tribunal administratif d'Amiens afin de désigner un commissaire enquêteur pour conduire l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un bâtiment pour le stockage de produits finis et l'extension de la zone de production de son site de fabrication de produits à base de céréales destinés à l'alimentation humaine sur le territoire de la commune de Faverolles.

***Le 19 Janvier 2021,*** Monsieur Michel DURANT président par intérim du tribunal administratif d'AMIENS, a désigné Monsieur Guy Martins comme commissaire enquêteur titulaire **(décision n° E21000014/80),** pour conduire l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un bâtiment pour le stockage de produits finis et l'extension de la zone

de production de son site de fabrication de produits à base de céréales destinés à l'alimentation humaine sur le territoire de la commune de Faverolles.

***Le 1er Février 2021,*** par arrêté, Madame Myriam Garcia, secrétaire générale, pour Madame la préfète et par délégation, ordonne l'ouverture de l'enquête publique relative à une demande d'autorisation environnementale relative à la création d'un bâtiment pour le stockage de produits finis et l'extension de la zone de production de son site de fabrication de produits à base de céréales destinés à l'alimentation humaine sur le territoire de la commune de Faverolles, pour la période ***du 1er au 16 mars 2021.***

La publicité en a été faite par insertion dans la presse habilitée, à savoir :

*1ère insertion*

***Le Courrier Picard du 12 février 2021,***
***Picardie la Gazette du 10 au 16 février 2021.***

*2eme insertion*

***Le Courrier Picard du 5 Mars 2021,***
***Picardie la Gazette du 3 au 9 mars 2021***

*La première insertion a bien été effectuée au moins* ***quinze jours avant le début de l'enquête****.*

*La deuxième insertion a bien été* ***effectuée pendant les huit premiers jours de l'enquête****.*

Les documents suivants pouvaient être consultés sur le site de la Préfecture de la Somme :

- Demande d'autorisation environnementale
- Dossier d'enquête publique
- Annexes

http://www.somme.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/rublique installations classées pour la protection de l'environnement/Enquetes-publiques

Le dossier était accessible depuis un poste informatique à la Préfecture de la somme, 51 rue de la République (aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45 et de 14 heures 15 à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.
Des informations sur ce projet pouvaient être obtenues auprès de Monsieur SALIM, directeur de la société Dailycer France, téléphone 03 22 78 77 00.

L'enquête, commencée le ***1er mars 2021,*** s'est achevée le ***16 mars 2021*** inclus (*soit 16 jours consécutifs*).

## VI. – INFORMATION ET ACTIONS DU COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR

- Planification de la période d'enquête et des permanences avec la Préfecture

- Récupération du dossier et paraphe du registre à la Préfecture

- Réunion avec la Société Dailycer France sur le site à Faverolles pour :
    - Présentation de la société,
    - Présentation détaillée du projet,
    - Visite détaillée des lieux impactés par le projet,

- Contrôles des affichages dans les 4 communes et sur le site de la société Daily à Faverolles,

- Etude des dossiers,

- Contrôles des insertions dans la presse,

- Permanences dans la commune de Faverolles

- Diffusion des remarques à la Société Dailycer France au fil de l'eau

- Elaboration du procès verbal des remarques adressé à la Société Dailycer France

- Etude du mémoire élaboré par la Société Dailycer France en réponses au procès verbal élaboré par le Commissaire enquêteur,

- Elaboration du rapport,

- Diffusion du rapport à la Préfecture

- Diffusion du rapport au Tribunal Administratif à Amiens.

## VII. – ELEMENTS DU DOSSIER D'ENQUËTE PUBLIQUE

Le dossier soumis à l'enquête publique se compose des documents suivants :

*Demande d'autorisation environnementale*
*Note de présentation non-technique*
*Résumé non-technique de l'étude d'incidence*
*Résumé non-technique de l'étude des dangers*
*Volume 1 – Présentation du demandeur et activités classées*
*Volume 2 – Description du site des installations*
*Volume 3 – Etude d'incidence*
*Volume 4 – Etude des dangers*
*Annexe 1 Arrête préfectoral Dailycer France 2010*
*Annexe 2 Certificat d'antériorité de l'AP 2010 Dailycer France*
*Annexe 3 Courrier de Dailycer France à la Préfecture de la somme : maj dossier ICPE au 28/12/2017*
*Annexe 4 Cerfa demande d'examen au cas par cas*
*Annexe 5 Arrêté au cas par cas dispensant d'évaluation environnementale au 11/05/2020*
*Annexe 6 Plan au 1/25000e*
*Annexe 7 Plan réglementaire Pj N°48*
*Annexe 8 Plan masse*
*Annexe 9 Plan général*
*Annexe 10 Plan d'ensemble*
*Annexe 11 Plan RDC*
*Annexe 12 Plans façades*
*Annexe 13 Courrier retour de consultation gestionnaire GRT GAZ*
*Annexe 14 Etat initial acoustique (APAVE Nord-ouest)*
*Annexe 15 Etude de perméabilité des sols pour l'infiltration des eaux*
*Annexe 16 Analyse risque foudre et étude thermique juin 2020*
*Annexe 17 Etude dispersion toxicité et dispersion des fumées juin 2020*
*Annexe 18 CTICM Note de synthèse pour la justification du calcul de flux radiatif avec FLUMILOG*
*Annexe 19 Attestation de maitrise foncière*
*Annexe 20 Fiche N2000 FR2200359 à 13 kms*
*Annexe 21 Fiche ZNIEFF220320008 à 3 kms*
*Annexe 22 Tableau de conformité ICPE 1510*
*Annexe 23 Insertions paysagères*

## VIII. –DECISION DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE

***Article 1 :***

Le projet de construction d'un entrepôt de stockage grande hauteur à Faverolles, dans le département de la Somme, déposé pat la société DAILYCER France, n'est pas soumis à l'étude d'impact en application de la section première du chapitre II du titre II du livre premier du code de l'environnement.

***Article 2 :***

La présente décision, délivrée en application de l'article R.122-3 du code de l'environnement, ne dispense pas des autorisations administratives auxquelles le projet peut être soumis.

***Article 3 :***

La secrétaire générale de la Préfecture de la somme et le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société DAILYCER France et publiée sur le site internet de la Direction régionale l'environnement, de l'aménagement et du logement des Hauts-de-France.

## IX. – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

### 1. *Organisation de la planification*

La planification de l'enquête et des permanences a été faite en concertation avec la Préfecture.

### 2. *Liste des communes concernées*

***4 communes*** sont concernées par ce périmètre:

- FAVEROLLES
- ETELFAY
- LIGNIERES
- LABOISSIERE-EN-SANTERRE

### 3. *Les contrôles d'affichage*

L'affichage public a été réalisé sur les panneaux des Mairies de Faverolles, Etelfay, Lignières et Laboissière-en-Santerre. Sur le site de Dailycer France, le 12 février 2021, lors du contrôle des affichages par le commissaire enquêteur, un panneau avait été mis sur la porte d'entrée des bureaux. Afin que celui-ci soit plus visible de l'extérieur, le Commissaire enquêteur a demandé à ce qu'il soit déplacé et mis à l'entrée du site. Il a aussi demandé à ce qu'un second panneau soit mis en limite de terrain sur le lieu d'implantation du nouveau bâtiment destiné à stocker les produits finis. Tout a été mis en place ce même jour.

Tous les affichages ont été vérifiés par le commissaire enquêteur le ***12 Février 2021*** et lors des permanences du commissaire enquêteur.

### 4. *Visite des lieux*

Le 12 février 2021, la Société Dailycer France a présenté le projet au Commissaire enquêteur et une visite détaillée des lieux impactés par le projet a été organisée.

### 5. *Déroulement de l'enquête*

Les permanences du Commissaires-Enquêteur ont été clairement annoncées et les accès facilités à quiconque ayant souhaité consulter les dossiers et formuler des informations ou réclamations. Ceux qui le souhaitaient étaient informés de la possibilité de rencontrer le commissaire enquêteur en toute confidentialité.

Les remarques et observations ont été uniquement consignées sur le registre d'enquête de la commune de le Faverolles. Aucune remarque n'a été enregistrée sur le site de la préfecture et aucun courrier adressé au commissaire enquêteur.

### 6. *Climat de l'enquête*

Les permanences se sont déroulées dans un climat calme et serein.

# X. – PROCES VERBAL DES OBSERVATIONS FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE ENQUÊTEUR AU PETITIONNAIRE

Guy Martins
1 allée des charmes

80160 – Nampty

06 84 01 07 42
mailto:guy.martins@orange.fr

Monsieur SALIM Mohamed
Directeur Société Dailycer
Aux sentiers D'Etelfay
80500 Faverolles

Nampty le 17 mars 2021,

Monsieur le Directeur,

L'enquête publique relative à la création d'un bâtiment pour le stockage de produits finis et l'extension de la zone de production du site de fabrication de produits à base de céréales présentée par la société DAILYCER sur la commune de Faverolles 80500 qui s'est déroulée ***du 1er Mars 2021 au 16 mars 2021***, soit 16 jours consécutifs, s'est achevée.

L'arrêté préfectoral ***du 1er Février 2021*** prescrivant l'enquête publique désignée ci dessus stipule, dans son article 8, que le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public seront intégrées dans le rapport établi par le commissaire enquêteur. Je vous joins ci-après les 8 observations du public afin que vous y apportiez une réponse.

**DEROULEMENT DES PERMANENCES:**

Les permanences se sont déroulées dans un climat calme et détendu. Chacun a pu consulter le dossier, poser ses questions et formuler ses remarques sur le registre qui a été mis à disposition du public dans la commune de Faverolles, par courrier envoyé à la Mairie de Faverolles et adressé au Commissaire enquêteur et par mail à l'adresse du site de la Préfecture.

**OBSERVATIONS DU PUBLIC:**

**8** Observations ont été formulées par le public uniquement sur le registre.

Vous trouverez en annexe l'ensemble de ces 8 observations

Les réponses doivent être rendues au commissaire enquêteur pour le **25 mars 2021** au plus tard et le commissaire enquêteur doit rendre son rapport à la Préfecture d'Amiens le **16 Avril 2021**au plus tard.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression des mes sentiments les meilleurs.

Guy Martins
Commissaire enquêteur

## XI. – MEMOIRE EN REPONSE

Le 17 mars 2021, le commissaire enquêteur a transmis un procès verbal de synthèse à la Société Dailycer France à Faverolles avec l'intégralité des observations du public.

Le 24 mars 2021, la Société Dailycer France a adressé au commissaire enquêteur, son mémoire en réponse aux observations du public.

Vous trouverez en annexe le courrier en réponse ainsi que les commentaires de la Société Dailycer France.

## XII. – LES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Les interventions sont toutes rapportées et étudiées.

Au total, ***8 observations*** ont été rédigées sur les registres. Aucune observation n'a été enregistrée sur le site internet de la Préfecture et aucun courrier n'a été envoyé au commissaire enquêteur.

Les observations sont traitées en annexe avec une réponse du pétitionnaire pour chacune d'entre elles.

## XIII. – AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

A l'issue de l'enquête unique ayant duré 16 jours **du 1er Mars 2021 au 16 Mars 2021.**

**ATTENDU** que la publicité par affichage a été faite dans les délais et maintenue pendant toute la durée de l'enquête,

**ATTENDU** que les publications dans les journaux ont été faites dans 2 journaux régionaux 15 jours avant le début des enquêtes et répétées dans ces mêmes journaux dans les 8 premiers jours de l'enquête,

**ATTENDU** que la Société Dailycer France a fait un travail important d'information, d'écoute et de concertation avec la commune de Faverolles concernée par le projet.

**ATTENDU** que les communes concernées par le projet, ont informé la population sur le projet et sur les dates de permanences du Commissaire enquêteur

**ATTENDU** que les dossiers d'enquête concernant la création d'un bâtiment pour le stockage de produits finis et l'extension de la zone de production du site de fabrication de produits à base de céréales présentée par la société DAILYCER France sur la commune de Faverolles 80500 a été mis à la disposition du public dans la mairie de Faverolles où ont eu lieu les permanences du commissaire enquêteur pendant toute la durée de l'enquête,

**ATTENDU** que les termes de l'arrêté ont été respectés,

**ATTENDU** que les éléments constitutifs du dossier, permettent de bien comprendre les objectifs du projet ainsi que toutes ses caractéristiques technique,

**ATTENDU** que le commissaire enquêteur a tenu les 3 permanences prévues pour recevoir le public à la Mairie de Faverolles.

**ATTENDU** que commissaire enquêteur n'a à rapporter **aucun incident notable** qui aurait pu perturber le bon déroulement de l'enquête,

**ATTENDU** que la durée de l'enquête a permis à chacun de prendre pleinement connaissance du projet,

**ATTENDU** que toutes les personnes, associations et collectivités qui l'ont souhaité ont été entendues,

**ATTENDU** qu'il n'a été interdit à quiconque de formuler des observations :

- sur le registre mis à la disposition du public dans la mairie de Faverolles pendant toute la durée de l'enquête,
- depuis un poste informatique à la Préfecture de la somme, 51 rue de la République (aux jours et heures habituels d'ouverture du bureau de l'environnement et de l'utilité publique, du lundi au vendredi de 9 heures à 11

heures 45 et de 14 heures 15 à 16 heures) ainsi que dans les sous-préfectures d'Abbeville, Péronne et Montdidier, aux jours et heures habituels d'ouverture de celles-ci.

- par courrier adressé au Commissaire enquêteur,

**ATTENDU** que le commissaire enquêteur reconnaît n'avoir, de près ou de loin, d'intérêt dans l'opération, soit à titre personnel, soit en raison des fonctions qu'il exerce ou a exercées depuis moins de cinq ans, conformément à la réglementation en vigueur.

**ATTENDU** que la Société Dailycer France a bien pris en compte les remarques et compléments d'information demandés le public,

**ATTENDU** que la Société Dailycer France souhaite impliquer la commune de Faverolles dans la phase suivante du projet.

***Après avoir effectué une analyse complète des informations contenues dans le dossier d'enquête, avoir analysé dans le détail les observations formulées par le public et les réponses apportées par la Société Dailycer France,***

**Je formule les conclusions suivantes en considérant que:**

- Le nouveau bâtiment de stockage s'incérera facilement dans le paysage, malgré sa hauteur de 34 mètres, en prolongement de la silhouette globale des bâtiments existants. Sa perception visuelle n'est pas de nature à modifier sa perception visuelle.

- Que l'ensemble des installations sera relooké et que les abords du site seront aménagés avec des arbres, plantations et des pelouses,

- l'ensemble des la circulation PL et VL et les zones d'attente permettront de désengorger l'accès en temps de pointe et fluidifiera la circulation sur la RD 135,

- Que les eaux pluviales seront traitées par séparateur hydrocarbures avant infiltration dans le milieu naturel,

- Que les eaux usées seront traitées par la station d'épuration communale,

- Que la Société Dailycer France a lancé la réalisation d'une étude et modélisation acoustique complète ayant pour but d'identifier les causes des bruits issus du site, et en cas de dépassement des niveaux sonores

réglementaires, de mettre en place des mesures de réduction des émissions sonores problématiques le cas échéant.

EN CONSEQUENCE,

le commissaire enquêteur, émet un « AVIS FAVORABLE » au projet de la Société Dailycer à Faverolles

**Assorti** de 2 Recommandations:

## RECOMMANDATION 1 :

Plusieurs personnes se sont manifestées pour des problèmes de bruit. Si l'étude et modélisation acoustique complète qui a pour but d'identifier les causes des bruits issus du site fait apparaître des dépassements des niveaux sonores réglementaires, apporter les correctifs sur les éléments qui sont à l'origine afin de rentrer dans les critères d'acceptabilité.

## RECOMMANDATION 2 :

Se rapprocher de la commune de Faverolles pour leur évoquer le problème de limitation de vitesse sur la desserte locale qui malgré tout est lié au trafic engendré par la Société Dailycer France. A savoir que in fine la décision revient à la commune de Faverolles.

Nampty, le 29 Mars 2021,

Le commissaire-enquêteur,

**Guy Martins**

# XIV. – ANNEXES

M. GUY MARTINS
1 allée des charmes
80160 – NAMPTY

Faverolles, le 24/03/21.

A l'attention de M. Martins.

Objet : Réponses apportées aux observations faites par le public suite à l'enquête publique

Monsieur Martins,

Veuillez trouver ci-joint les réponses apportées aux observations faites par le public lors des permanences tenues à Faverolles du 01/03/21 au 16/03/21.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'informations.

Vous souhaitant bonne réception du dossier, je vous prie d'agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

M. SALIM
DIRECTEUR GENERAL

DAILYCER France
Siège Social / Head Office
Lieudit Aux Sentiers d'Elelfay – 80500 Faverolles - France
Tel +33 (0)322 78 77 00 – Fax +33 (0)360 34 10 90

Société par Actions Simplifiée (SAS)
au capital de 8 532 736 €
SIRET 327 389 300 00028 RCS Amiens
N° TVA FR 38 327 389 300 APE 1061B

www.dailycer.fr
info@dailycer.fr

ACONSTRUCT
Construire en confiance

INGEA

# DOSSIER DE DEMANDE D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE UNIQUE

## Réponse aux observations issues de l'Enquête Publique

Dailycer FRANCE

**Aux sentiers d'Etelfay**
**80500 FAVEROLLES**

**Affaire 20-008/Rép_EP V1/AF-CR/21-03**

*INGEA - SARL au capital de 40 000 € - Siret 789 146 388*
*276, Av.de l'Europe, 44 240 Sucé sur Erdre*

# I. Contexte de la réponse

L'enquête publique relative à la création d'un bâtiment pour le stockage de produits finis et l'extension de la zone de production du site de fabrication de produits à base de céréales présentée par la société DAILYCER sur la commune de Faverolles 80500 qui s'est déroulée ***du 1er Mars 2021 au 16 mars 2021***, soit 16 jours consécutifs, s'est achevée.

L'arrêté préfectoral ***du 1er février 2021*** prescrivant l'enquête publique désignée ci-dessus stipule, dans son article 8, que le cas échéant, les observations du responsable du projet en réponse aux observations du public seront intégrées dans le rapport établi par le commissaire enquêteur.

Le présent document expose les réponses formulées par la société Dailycer France suite aux différentes observations émises par le public lors de l'enquête publique.

## II. Réponses proposées par l'exploitant

**Observation 1** – Monsieur DOMINGUES Alain
Madame CHIVOT Hélène
80 Rue Marouy
80500 Faverolles

*Réserver une ligne d'arbres le long du parking attente de camions et aller jusqu'au bout du site (sur la droite de Banania) afin de limiter la vue en venant de la rue de la gare et de la fin du lotissement du Marouy.*

*Comment allez-vous habiller la façade des bâtiments face aux appartements / habitations (anciennement Roch).*

*Avez-vous prévu de rhabiller le bâtiment restant de Banania ?*

*L'activité de chargement de camions aura-t-elle toujours lieu du lundi au vendredi (comme habituellement) de jour ? Nous avons noté une diminution du bruit lors de la cessation de l'activité de Banania, les riverains aimeraient que cela reste en état (PAS d'AUGMENTATION DE BRUIT).*

*Quel est l'impact du bruit de chargement et déchargement des camions dans la zone chargement / Picking ?*

*Augmentation du nombre de camions (vu dans le dossier disponible en mairie, voir pour que la, route soit en vitesse limitée...).*

Réponse de Dailycer France :

Un chemin communal sera aménagé par Dailycer tout au long de la limite sud et sera séparé du site Dailycer par une clôture. Une rangée d'arbustes sera plantée au long de cette clôture.

La façade du bâtiment restant de Banania (le bâtiment avec quais) sera repeinte au couleur de Dailycer pour harmoniser l'aspect visuel.

L'activité de chargement de camions sera opérée du lundi au vendredi, de 5h à 21h.

Les expéditions vers les clients seront centralisées depuis le site et les flux de camions actuels vers le stockage externe (navettes Faverolles/Roye) seront supprimés, ce qui permettra de réduire les nuisances liées au trafic depuis le site.

Par ailleurs, Dailycer a lancé la réalisation d'une étude et modélisation acoustique complète ayant pour but d'identifier les causes des bruits issus du site, et en cas de dépassement des niveaux sonores réglementaires, de mettre en place des mesures de réduction des émissions sonores problématiques le cas échéant. L'étude est en cours de réalisation.

La modification de la limitation de vitesse sur la desserte locale n'incombe pas à Dailycer mais relève de la responsabilité et de la compétence de la Commune.

**Observation 2** – Madame CHIVOT Hélène

60 rue de la gare

80500 Faverolles

*Sur le plan nuisance bruit ZER1, il y a « NC » ; nous aimerions connaître les raisons de la « NC » et quelles sont les solutions apportées.*

Réponse de Dailycer France :

Dailycer a lancé la réalisation d'une nouvelle étude et modélisation acoustique complète ayant pour but d'identifier les causes des bruits issus du site, et en cas de dépassement des niveaux sonores réglementaires, de mettre en place des mesures de réduction des émissions sonores problématiques le cas échéant. L'étude est en cours de réalisation.

**Observation 3** – Monsieur TASSART Daniel

48 Rue de Pielles

80500 Faverolles

*Avis très favorable au projet.*

Réponse de Dailycer France :

La Direction de Dailycer vous remercie beaucoup pour votre enthousiasme et de votre très favorable avis.

**Observation 4** – Monsieur DUVIEL GUERBIGNY Daniel

55 Rue de la gare

80500 Faverolles

*Sur le plan, les bureaux sont au-dessus des quais alors que lors de la présentation au conseil, ils devaient être dans le magasin de Banania.*

*Quel sera l'impact sur l'augmentation du volume de production ?*

*Quel est le devenir de la zone boisée derrière le parking sauvage ?*

Réponse de Dailycer France :

Lors de la présentation au Conseil Municipal, Monsieur SALIM avait bien présenté les bureaux au-dessus des quais du nouveau magasin. Mais en raison des travaux et la nécessité de démolir le bâtiment administratif actuel, des bureaux administratifs provisoires seront aménagés dans le magasin Banania pour une durée de 2 ans environ le temps de préparer les nouveaux bureaux.

L'augmentation du volume de production indiqué dans le dossier ICPE vise à mettre à jour notre arrêté d'autorisation d'exploitation sans pour autant augmenter notre volume de production effectif. Nous n'avons pas prévu, à court terme, une augmentation de capacité de production en plus de celle installée actuellement.

Un chemin communal sera aménagé par Dailycer tout au long de la limite sud et sera séparé du site Dailycer par une clôture. Une rangée d'arbustes sera plantée au long de cette clôture.

**Observation 5** – Monsieur DOMINGUES A.

80 Rue du Marouy

80500 Faverolles

*Sur l'étude impact bruit, sur le plan, il est annoté « présence de riverains absents ».*

*Les voisins n'ont pas été sollicités contrairement aux écrits !*

Réponse de Dailycer France :

Dailycer a lancé la réalisation d'une nouvelle étude et modélisation acoustique complète ayant pour but d'identifier les causes des bruits issus du site, et en cas de dépassement des niveaux sonores réglementaires, de mettre en place des mesures de réduction des émissions sonores problématiques le cas échéant. L'étude est en cours de réalisation.

**Observation 6** – Monsieur MOREL Marcel

53 Rue de Boulogne

80500 Fescamps

*Etant exploitant de la parcelle Z1, à côté de votre projet, j'ai peur d'avoir des conséquences dues à la hauteur des bâtiments.*

Réponse de Dailycer France :

Le bâtiment de hauteur 34 mètres sera conçu de manière à s'effondrer sur lui-même : il n'y aura pas de ruine vers l'extérieur en cas d'incendie. La parcelle Z1 ne serait donc pas atteinte en cas d'effondrement du bâtiment.

**Observation 7** – Madame CARRIER Colette

Maire de la commune de Faverolles

80500 Faverolles

*Très belle évolution du site industriel Dailycer.*

*Projet complet.*

*Avis plus que favorable.*

Réponse de Dailycer France :

La Direction de Dailycer vous remercie beaucoup pour votre enthousiasme et de votre très favorable avis.

**Observation 8** – Madame CHIVOT Hélène

60 rue de la gare

80500 Faverolles

*Nous constatons fréquemment des nuisances sonores émanent de l'usine Dailycer, à savoir un bruit strident (relevé encore récemment du 4 au 9 mars 2021) en continu. Or, à la lecture du dossier d'autorisation environnementale accessible en mairie, nous remarquons que des non-conformités ont été relevées dans le rapport de ??? 2019 et que de nouvelles mesures doivent être réalisées. De plus, au regard des plans de localisation des points de mesures, nous remarquons qu'aucunes mesures n'ont été réalisées à proximité des habitations. C'est pourquoi nous souhaiterons avoir à notre disposition, le nouveau rapport acoustique afin de connaître les suites données à cette non-conformité et vérifier la localisation des mesures.*

Réponse de Dailycer France :

Dailycer a lancé la réalisation d'une nouvelle étude et modélisation acoustique complète ayant pour but d'identifier les causes des bruits issus du site, et en cas de dépassement des niveaux sonores réglementaires, de mettre en place des mesures de réduction des émissions sonores problématiques le cas échéant. L'étude est en cours de réalisation.